

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 1464

DIMENSIONS D'ENCOMBREMENT
DES VÉRINS DE LEVAGE TRIPODES POUR AÉRONEFS

1^{ère} ÉDITION

Avril 1970

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1464, *Dimensions d'encombrement des vérins de levage tripodes pour aéronefs*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 20, *Aéronautique et espace*, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (BSI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1464 qui fut soumis, en décembre 1967, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Belgique	Israël	Suisse
Brésil	Italie	Tchécoslovaquie
Canada	Nouvelle-Zélande	Turquie
Espagne	Pays-Bas	U.R.R.S.
Inde	Portugal	
Irlande	R.A.U.	

Les Comités Membres suivants se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet :

France
Royaume-Uni

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

Recommandation ISO

R 1464

Avril 1970

**DIMENSIONS D'ENCOMBREMENT
DES VÉRINS DE LEVAGE TRIPODES POUR AÉRONEFS**

1. OBJET

La présente Recommandation ISO fixe les conditions requises pour assurer un jeu adéquat entre vérins de levage tripodes de l'aile principale et l'aéronef, afin de faciliter l'entretien au sol.

2. CONDITIONS REQUISES

- 2.1 L'enveloppe d'encombrement à prévoir sous les points d'appui des vérins de levage de l'aile principale, pour placer les vérins de levage tripodes, doit être soit un cône droit, soit une pyramide régulière dont la base est un triangle équilatéral ayant un angle au sommet de 25° par rapport à l'axe vertical.
 - 2.2 L'attention est attirée sur la Recommandation ISO/R 43, *Points d'appui sur aéronefs du vérin de levage*, qui s'applique à des réactions ne dépassant pas 500 kN (112 000 lbf).
-